Communiqué de presse Bruxelles, le 10 novembre 2017

**Défense : le Conseil des Ministres approuve le plan des opérations 2018**

Steven Vandeput, ministre de la Défense : « L’implémentation de la vision stratégique est en cours. L'accent est mis sur les tâches clés d'une part et sur l'élimination des tâches non-militaires d'autre part. Cela augmente la disponibilité des militaires. Le plan des opérations 2018 tient compte de l'analyse de notre environnement sécuritaire et reflète le fait que nous sommes un partenaire loyal au sein de l'OTAN, de l'UE et de l'ONU. La lutte contre le terrorisme et le radicalisme aussi bien à l'intérieur qu’à l'extérieur de nos frontières reste la priorité absolue de la Défense. »

Ci-dessous, une liste non-exhaustive des opérations et entraînements principaux prévus en 2018 :

**I. La lutte contre le terrorisme**

En plus du maintien de l’appui fourni à la Police fédérale sur le territoire national, la Belgique veut apporter une contribution significative à la coalition contre DAESH ainsi qu’aux opérations au Sahel et en Afghanistan. Dans le même temps, l'aide bilatérale à la Tunisie est réaffirmée :

*1.1 National – soutien à la Police fédérale – les militaires en rue*

La défense continuera à soutenir la police fédérale sur le territoire national à partir du niveau de menace 3 et en fonction des décisions prises par le Conseil des ministres.

*1.2 Moyen Orient - La Coalition contre IS / DA’ESH (Opération Inherent Resolve)*

Depuis la Conférence de Paris (septembre 2014), une 70 aine de pays ont, à la demande de l’Irak, uni leurs forces pour soutenir ce pays avec tous les moyens nécessaires, y compris militaires, dans sa lutte contre IS / DAESH. La campagne militaire de la coalition en appui des forces armées locales est couronnée de succès mais nécessitera à nouveau une présence en 2018. La Défense continue de contribuer aux différents aspects de cette campagne.

Afin de permettre à l'Irak d'avoir à long terme des troupes fiables capables de garantir la souveraineté de l'Etat irakien sur l'ensemble du territoire, la coalition a développé un programme « building partner capacity ». La Défense continuera d’y participer avec environ 10 militaires dans un rôle de «**Train the Trainer**».

En 2018, la Défense augmentera significativement sa participation dans le domaine « **Train, Advise and Assist** » par le déploiement d’environ 95 militaires. Ceux-ci se déploieront sur tout le territoire irakien, à partir d’un point d’attache fixe dans le nord du pays.

La coalition poursuivra également les opérations aériennes pour combattre DA’ESH. La Belgique et les Pays-Bas participent conjointement à cette opération d’appui aérien à partir d’une base en Jordanie. Etant donné la présence des avions de chasse néerlandais en 2018, la Belgique fournira **une unité de protection** d’environ 30 militaires au profit des appareils néerlandais jusque fin 2018.

La Défense met également à disposition le personnel belge des **AWACS** (‘’Airborne Warning and Control System’’) qui appuiera l’opération (en moyenne 2 militaires par an).

*1.3 Le Sahel*

Le 31 janvier 2018 marque la fin du commandement belge de la mission européenne d’entrainement des forces armées maliennes (EUTM Mali) et de l’engagement d’environ 175 militaires dans le cadre de cette mission. La Belgique maintiendra ensuite une vingtaine de militaires en appui de cette opération, en mettant l’accent sur sa participation dans le cadre de son pilier de conseil.

La Belgique est candidate pour l’obtention d’un siège non permanent au Conseil de sécurité de l’ONU (2019). En partie dans ce contexte, l’engagement de la Défense dans l’opération **MINUSMA** de l’ONU (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali) sera sensiblement élargi. Un officier général belge occupe la fonction de Force Commander au sein du quartier général et est soutenu par une équipe d’environ 20 militaires. En outre, la Défense sera représentée par :

1. Environ 5 militaires au centre de renseignement de la MINUSMA à Bamako ;
2. Environ 12 spécialistes (analystes et travailleurs de terrain) au sein de l’unité allemande de renseignement, surveillance et reconnaissance (ISR) à Gao ;
3. Dès juillet 2018, environ 40 militaires faisant partie d’un peloton ISR au sein de l’unité allemande ;
4. Sous réserve d’une analyse de sécurité et en fonction des capacités défensives du NH90, 2 hélicoptères Cayman (NH90) et environ 50 militaires en appui d’une unité d’hélicoptères allemande à Gao. Ils disposeront d’une capacité d’évacuation et de transport médical et seront déployés pour une durée maximale de sept mois ;
5. 1 C130 et environ 65 militaires à partir d’une base à Bamako, au départ pour une durée de 6 mois à partir de mai 2018, à étendre éventuellement à un an dans le cadre d’une collaboration avec le Portugal, le Danemark, la Norvège et la Suède.

L'escalade du conflit au Mali a un effet déstabilisateur sur les pays voisins, tels que le Niger. Afin de développer et de soutenir davantage les capacités de lutte contre le terrorisme d'un certain nombre de pays de la région (notamment la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Burkina Faso), la Défense prévoit :

1. à nouveau une assistance militaire d’environ 60 militaires durant 5 semaines dans le cadre de la **mission FLINTLOCK.** Elle se déroulera au Niger, sous l’égide d’USAFRICOM, en partenariat avec les Etats-Unis, la France, l’Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ;
2. fournir une assistance militaire sous la forme d’une formation complémentaire au profit d’une unité d’intervention des forces nigériennes. Cette assistance sera dans un premier temps fournie par environ 10 militaires pendant 15 semaines et ensuite par environ 25 militaires pendant à peu près 8 semaines.

Dans le cadre des **ENVR** ("Ecoles Nationales à Vocation Régionale”) de Mauritanie, du Burkina Faso, du Niger et du Mali, la Belgique, en étroite collaboration avec la France, déploiera environ 2 instructeurs durant cinq périodes de chaque fois 2 mois. De cette façon la Défense contribue au développement des capacités militaires des pays concernés.

*1.4 Tunisie et Afghanistan*

En Afrique du nord, la Tunisie est confrontée à une sérieuse menace terroriste interne qui pèse sur la sécurité régionale. Il est proposé de prolonger l’assistance à la Tunisie dans sa lutte contre le terrorisme, dans un cadre bilatéral. En étroite concertation avec la Tunisie, la Défense propose de fournir une assistance militaire sur le territoire du pays hôte sous la forme de diverses activités allant de la formation aux techniques antiterroristes au coaching des maîtres-chiens ou même à l'approfondissement des techniques d'infanterie.

**Resolute Support Mission** (RSM) de l’OTAN en Afghanistan est une opération d’entraînement, d’avis et d’accompagnement des troupes de sécurité afghanes au niveau régional, national et institutionnel. La Belgique poursuivra sa participation à l’opération RSM dans le courant de 2018, tant au quartier-général à Kaboul qu’à Masar-E-Sharif, en appui de nos partenaires allemands. Environ 90 militaires belges sont déployés dans cette opération, conformément aux besoins de l’OTAN :

1. Environ 8 militaires travaillent à Kaboul au sein du Quartier général de Resolute Support en tant que collaborateurs d’état-major pour des tâches de sécurité et de renseignement ;
2. Au “Train, Advise, Assist Command – North” (TAAC-N) à Masar-E-Sharif, la Défense occupera environ 45 fonctions d’appui au côté de l’Allemagne en tant que “nation-cadre ”. En outre, à partir de la mi-mars 2018, la Belgique se chargera du contrôle de la zone de sécurité à proximité de la base. Dans ce cadre elle engagera environ 40 militaires. Au total la participation belge au TAAC-N se montera à 85 militaires environ.

**II. En Europe**

En réaction à l’attitude de la Russie dans la crise ukrainienne, les pays membres de l’OTAN ont adopté le “**Readiness Action Plan**” (RAP) au Sommet du Pays de Galles (septembre 2014). Ce plan comprend des mesures visant à accroître la réactivité de l’Alliance vis-à-vis de toutes les menaces dans le nouvel environnement sécuritaire, en particulier aux frontières du territoire de l’Alliance. Renforcer sa présence, par rotations, dans l’est de l’Alliance, ainsi que son état de préparation opérationnelle imposent des efforts supplémentaires aux 28 alliés, y compris à la Belgique. En 2018, la Belgique peut contribuer aux mesures d’assurance (assurance measures – AM) sous les formes suivantes :

1. La détection et la destruction de mines en Mer baltique, ancienne région de conflit européenne, au moyen d’un chasseur de mines pendant 1 période (d’environ 3 semaines) avec environ 45 personnes. En outre, dans ce cadre, la Défense engagera le Godetia pendant 3 semaines en tant que navire de commandement et de soutien pour le Standing NATO Mine Counter Measures Group 1, avec un équipage d’environ 90 militaires ;
2. Le renforcement de la police aérienne (Baltic Air Policing) dans l’espace aérien septentrional à partir du début septembre pendant 4 mois avec 4 F-16 et environ 50 militaires à partir d’une base en Lituanie.

Au cours de son sommet de Varsovie (juillet 2016), l’OTAN a donné le feu vert au concept de “**enhanced Forward Presence**” (eFP). Cette présence renforcée implique la mise sur pied de 4 Battle Groups multinationaux, dans le but de renforcer sa posture de dissuasion (deterrence) et de défense collective (reassurance) dans les Etats baltes et en Pologne. De septembre à fin 2018, la Belgique fournira une compagnie de manœuvre d’environ 230 militaires dans le cadre du Battle Group allemand déployé en Lituanie et ceci en collaboration avec le Luxembourg. Par ailleurs, l’état-major du Battle Group sera renforcé d’un spécialiste en communication stratégique pendant toute l’année 2018.

Enfin, la Défense déploiera régulièrement (4 fois) une équipe d’environ 5 militaires (pendant une période de 6 semaines) pour appuyer l’unité dans ce domaine.

Dans le cadre de l’opération **Sea Guardian** de l’OTAN, une frégate belge avec un hélicoptère embarqué, sera engagée pendant trois semaines environ avec un équipage de quelque 175 militaires. Cette opération contribue à la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic d’armes illégales et la lutte de l’OTAN contre le terrorisme en Méditerranée. En outre, la Belgique cherchera à maximiser l’efficacité de sa contribution en développant des synergies entre différents niveaux (“associated support”) dans le cadre de l’image maritime. Pour cette même opération, la Belgique envisage d’appuyer les Pays-Bas, en engageant un bateau d’intervention rapide avec 6 militaires environ pendant 3 semaines à bord d’un navire amphibie néerlandais

L’engagement de personnel d’état-major au sein du quartier général de la force (1 militaire) et du quartier général opérationnel (2 militaires) d’EUNAVFOR MED **SOPHIA**, l’opération de l’Union européenne, sera prolongé pour une année entière. La Belgique participera à l’entraînement et au « monitoring » de la garde côtière libyenne dans le cadre plus large de cette opération avec environ 4 personnes pendant 3 semaines.

La Belgique va à nouveau contribuer à la détection et la destruction de mines historiques en Mer du nord. Pour ce faire elle engagera un bâtiment de lutte contre les mines pendant 3 périodes (au total environ 9 semaines) avec quelque 45 personnes. C’est également dans ce cadre que la Défense engagera le Godetia pendant 3 semaines en tant que navire de commandement et de soutien pour le « Standing NATO Mine Counter Measures Group 1 », avec un équipage d’environ 90 militaires.

**III. Autres opérations**

En Afrique centrale, la Belgique prévoit une campagne « Maritime Capacity Building » (MCB) avec participation au programme de collaborations des USA pour améliorer la sécurité maritime APS (African Partnership Station) avec un navire d’approvisionnement et de commandement et environ 90 personnes à bord pendant 10 semaines. Cette opération a pour objectif de conseiller certains partenaires d’Afrique occidentale, dont le Bénin, en vue de créer une capacité de sécurité maritime autonome. Concrètement il s’agit d’appuyer les pays partenaires dans l’exécution des tâches de lutte contre la piraterie, trafic de stupéfiants, contrebande et pêche illégale.

En ce qui concerne les opérations multilatérales en République démocratique du Congo, la Belgique prévoit de maintenir la présence de 2 militaires à Kinshasa au sein du quartier général de **la MONUSCO** (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo) pendant toute l’année.

**IV.Standby Forces**

*4.1 OTAN*

Outre les mesures d’assurance (assurance measures) dans le cadre du RAP (Readiness Action Plan) et la contribution à l’enhanced Forward Presence (eFP), la Belgique participera aussi en 2018 à la deuxième composante de ce plan, les mesures d’adaptation (adaptation measures). Ces mesures visent à renforcer l’état de préparation et l’engagement opérationnels des forces de l’OTAN. C’est à cette fin que la VJTF (Very High Readiness Joint Task Force) s’est constituée dans le cadre de l’eNRF (Enhanced NATO Response Force). Cette VJTF doit pouvoir se déployer en un temps très court sur le territoire de l’Alliance pour rassurer et dissuader.

La participation belge à la VJTF 2018 comprend l’engagement dans un délai de 5 à 7 jours de:

1. 6 F16 pendant toute l’année avec un maximum de 200 militaires. De plus, 3 à 26 militaires se préparent à renforcer un Joint Force Air Component Command (JFACC) ;
2. 1 chasseur de mines ainsi que 45 militaires environ de janvier à juin mis à disposition du Standing Naval Mine Counter Measures Group 1 (SNMCMG 1) et une frégate mise à disposition des Standing Naval Maritime Groups (SNMGs) avec au maximum 175 membres d’équipage de janvier à la fin mars et ensuite, d’octobre à novembre 2018 ;
3. Le commandement et la participation à l’état-major du SNMCMG 1 pendant toute l’année et l’engagement d’un navire d’approvisionnement et de commandement pendant le deuxième semestre avec une centaine de militaires.

*4.2 EU*

Pendant toute l’année, la Belgique participera à l’European Union Battle Group BENELUX (EUBG) 2018, dont elle prendra le commandement au deuxième semestre. Sa participation se monte à au maximum 800 militaires. Dans ce même cadre, elle déploie aussi un détachement d’hélicoptères de 100 militaires et 2 Hélicoptères de type CAYMAN NH-90.

*4.3 ONU*

La Défense propose les capacités suivantes en stand-by au profit des Nations Unies :

1. Un détachement Unmanned Aerial System (UAS) (2 à 4 B-HUNTER) ;
2. 6 avions de chasse F 16 ;
3. Des spécialistes en renfort d’une Joint Force Air Component Command (JFACC) ;
4. 1 A321 pour des missions ponctuelles d’une durée limitée ;
5. 1 navire de commandement et d’appui logistique ;
6. 1 chasseur de mines et le personnel spécialisé pour former une unité d’appui logistique.

**V. Appui au Service public fédéral Affaires étrangères**

La Défense et les Affaires étrangères travaillent en étroite collaboration. À cet égard, la Défense apporte le soutien suivant :

La protection de nos ambassades en République démocratique du Congo et au Burundi à la demande du SPF Affaires étrangères avec au maximum 10 militaires (Détachement Agents de Sécurité – DAS) sera prolongée en 2018 jusqu’à nouvel ordre.

La Belgique doit être prête en toute circonstance à porter assistance aux ressortissants et ayants-droit belges à l’étranger. L’organisation de cette assistance relève de la responsabilité et de la compétence du SPF Affaires étrangères au nom du gouvernement. Afin de pouvoir exécuter cette mission, la Défense prépare un détachement d’intervention ainsi que des moyens de transport aériens. Ce détachement est en permanence opérationnel.

Le SPF Affaires étrangères peut demander à la Défense :

1. D’appuyer l’élaboration et/ou l’actualisation du dossier de crise de poste diplomatique ;
2. D’envoyer une équipe (dans un rôle de conseil ou de protection) pour assurer la sécurité du fonctionnement d’un poste diplomatique ;
3. D’appuyer une évacuation ou un rapatriement civil de ressortissants belges depuis une zone de danger (éventuellement en raison de dangers pour la sécurité ou de risques sanitaires à la suite d’une pandémie ou d’une catastrophe naturelle) ;
4. D’exécuter une évacuation militaire de ressortissants et ayants-droit belges.

**Notez que, le 23 novembre, la Défense organise un point presse dans lequel le dossier opérations 2018 sera présenté en détails.**

**Besoin de plus d’informations ?**

|  |
| --- |
| Laurence MORTIER – Porte-parole  M : +32 (0)477 96 26 82  [laurence.mortier@vandeput.fgov.be](mailto:laurence.mortier@vandeput.fgov.be)  Béatrice Collin – Adjunct woordvoerder  M : +32 (0)472 96 00 27  [Beatrice.collin@vandeput.fgov.be](file:///C:\Users\Delafortrie_Sarah\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary%20Internet%20Files\Content.Outlook\UKSSJ3L2\Beatrice.collin@vandeput.fgov.be) |